

COMPTE RENDU
Réunion du Conseil syndical du
jeudi 07 Mars 2013 à 18h30

*Lieu : Salle du conseil du SIEGA (1^{er} étage) - 27
avenue Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin*

Désignation du secrétaire de séance ... **M. Christian MALJOURNAL**

Avant de commencer la séance de conseil M. Le Président propose de présenter un bilan des actions de 2012 réalisées par le SICTOM et donne la parole à M. CROUZET.

Une rétrospective est ainsi présentée, relatant les différentes actions majeures lancées par le SICTOM en 2012. On notera par exemple, la redevance spéciale en janvier, puis le broyeur pour les communes en février, les subventions pour les particuliers en mars, le lancement du site internet en septembre, les travaux sur les déchèteries de St Genix et Domessin...

1. Procès verbal de la réunion du 21 novembre 2012

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2012.

◆ **FINANCES**

2. DELIBERATION Compte Administratif de l'exercice 2012

Voir Doc COMPTE ADMINISTRATIF 2012

	Résultats à la clôture de l'exercice 2011		Opérations de l'exercice 2012		Résultats à la clôture de l'exercice 2012	
	Déficits	Excédents	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		558 730,37€	2 710 686,54€	2 889 186,22€		178 499,68€
Section d'investissement		500 246,94€	273 519,64€	508 154,05€		234 634,41€
Totaux		1 058 977,31€	2 984 206,18€	3 397 340,27€		413 134,09€

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte administratif tel que présenté par le Président.

3. DELIBERATION Compte de Gestion de l'exercice 2012

Le compte de gestion a été dressé par monsieur BOSSI, trésorier.

Ce document n'appelle aucune observation et il est conforme au compte administratif 2012.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de gestion 2012.

4. **DELIBERATION** Affectation du résultat de l'exercice 2012

L'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2012 est de 387 297,05 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif 2012 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : 387 297,05 €
- Section d'investissement : 734 881,35 €.

Compte-tenu du résultat excédentaire des deux sections, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2012 sur l'exercice 2013, comme suit :

- Report de la totalité de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement :
>>734 881,35€
- Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement soit: 190 000 € dont 130 761,65€ pour couvrir le déficit d'investissement
- Report en section de fonctionnement : 197 297,05 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	178 499,68€
B-Résultats antérieurs reportés	208 797,37€
C-Résultat à affecter	387 297,05€
D-Solde d'exécution d'investissement	
E-Résultat de l'exercice	234 634,41€
F-Résultats antérieurs reportés	500 246,94€
R001 Excédent de financement	734 881,35€
G-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	865 643,00€
Recettes	€
Besoin de financement F	130 761,65€
AFFECTATION = C	387 297,05€
1) affectation en réserves R1068 en investissement	190 000,00€
2) H Report en fonctionnement R002	197 297,05€
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2012 proposé par le Président.

5. DELIBERATION Budget Primitif de l'exercice 2013

EXPLICATIONS DU BUDGET :

>>>dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fournitures en légère hausse en raison d'achat de sacs plastiques jaunes de collecte sélective en 2013 pour compléter le stock ;
- Un tonnage des ordures ménagères stable, mais une augmentation des coûts de traitement en raison de la TGAP (4€/tonne);
- Des coûts de tri des papiers et des emballages à la hausse, par la prise en compte d'une augmentation significative des tonnages (+11% emballages, +4% papiers) ;
- Une stabilisation des dépenses d'entretien de bâtiments des déchèteries ;
- Des dépenses de personnels en légère hausse en raison des évolutions d'indices et grades ;
- Des dépenses d'intérêt stables correspondant à l'emprunt pour la décharge ;
- Des dépenses imprévues limitées à 2,5% du budget de fonctionnement;
- Pas de virement à la section d'investissement qui s'équilibre elle-même

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 997 149 €.

>>>dépenses d'investissement

- Des remboursements d'emprunts en légère hausse (19 836€ en 2013) ;
- Une enveloppe de 5000€ pour des subventions aux particuliers à l'achat d'un broyeur à usage domestique ;
- L'achat d'un ordinateur et de sa suite logiciel pour remplacer le poste de secrétaire (1700€)
- L'achat d'une parcelle pour la déchèterie de Domessin (2 000€) ;
- La fourniture de colonnes de tri, afin de remplacer les colonnes en mauvais état (28 000€) ;
- La fourniture de bacs ordures ménagères pour les besoins de remplacement des communes membres, la fourniture d'un système de camera pour la déchèterie de Domessin, l'achat de panneaux signalétiques pour les déchèteries et l'achat de conteneurs maritimes pour stocker les déchets électriques (92 016€) ;
- Les travaux sur les déchèteries du SICTOM pour un montant de 907 122€.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 085 273 €, reports inclus.

>>> recettes de fonctionnement:

- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 148 200€ ;
- Les contributions des professionnels pour l'accès en déchèteries 18 000€ ;
- Recettes des composteurs par les ménages pour 900€ ;
- Les soutiens Adelphe pour la collecte sélective pour 195 000€ ;
- La redevance spéciale des administrations pour 123 300€ ;
- La redevance pour la location de l'ex usine d'incinération pour 3 500€ ;
- Les contributions des collectivités sont de :

○ Commune de Saint Ondras	53 872,00 €
○ Communauté de communes des Vallons du Guiers	1 064 165,00 €
○ Communauté de communes Val Guiers	1 066 247,00 €
○ Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	17 890,00 €
○ SICTOM de la Région de Morestel	80 261,00 €
○ SIVOM du BAS Bugey	2 418,00 €

>>> recettes d'investissement :

- Remboursement anticipé du FCTVA sur les travaux d'investissement 2012 pour 34 428€
- Une subvention de l'ADEME et du département de la Savoie pour les travaux des déchèteries pour 70 000€ ;
- Des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 190 000€

CONCLUSION :

Un budget de dépenses stable par rapport à 2012 mais grâce à des recettes supplémentaires (redevance spéciale, soutiens éco-emballage), et des excédents de fonctionnement de 2012, nous pouvons nous permettre des demandes de participations en baisse de 2,7% en moyenne.

M. PAGNIEZ laisse la parole aux représentants des communautés de communes afin de commenter les demandes de participations pour l'année 2013.

M. Perrouse (Val Guiers) précise que la baisse des demandes de participations permettra de fixer un taux de 9,7% (contre 10,5% en 2012) lors du prochain conseil de Val Guiers et ainsi descendre en dessous du seuil psychologique de 10%.

M. Guillet (Vallons du Guiers) précise que la communauté de communes a présenté ce sujet en débat d'orientation budgétaire dernièrement et fixera un taux de TEOM de 12% (contre 12,5% en 2012) et ne participera pas à hauteur de 50 000€ sur le budget général comme habituellement. M. Guillet précise que le taux de TEOM aurait pu être fixé plus bas, mais en raison des contraintes budgétaires de la communauté de communes, la participation du budget général est donc supprimée.

M. Guillet explique également que le taux de TEOM de part et d'autres du GUIERS est différent en raison des bases prévisionnelles (écart de 2 000 000€). Aussi, même si le taux est différent, le montant payé par les habitants est identique (demandes de participations du SICTOM quasi-identiques pour les deux communautés de communes).

A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2013 proposé par le Président.

6. DELIBERATION Taux taxe ordures ménagères pour la commune de St Ondras

Années	Base de TEOM prév	Produit attendu	Produit perçu	Taux de TEOM	Evolution des bases de l'année N par rapport à l'année N+1		
					Base de TEOM	Produits de la TEOM à prélever	Taux de TEOM
2005	243 805 €	52 096 €	52 857 €	21,68%			
2006	251 954 €	54 885 €	55 707 €	22,11%			
2007	265 171 €	57 512 €	57 277 €	21,60%	5%	5%	-2,3%
2008	282 943 €	57 198 €	57 494 €	20,32%	7%	-1%	-5,9%
2009	289 975 €	57 198 €	58 031 €	19,73%	2%	0%	-2,9%
2010	303 056 €	60 116 €	61 299 €	19,84%	5%	5%	0,6%
2011	324 661 €	60 847 €	61 186 €	18,74%	7%	1%	-5,5%
2012	344 123 €	56 459 €	57 414 €	16,41%	6%	-7%	-12,5%
2013	359 308 €	53 872 €		15,00%	4%	-5%	-8,6%

Délibération pour un taux de 15,00% pour la commune de St Ondras qui permettra d'obtenir un produit d'environ 54 000€.

A l'unanimité, l'assemblée vote le taux de 15,00% pour la TEOM de la commune de Saint Ondras.

◆ **ADMINISTRATION GENERALE**

7. DELIBERATION Convention de stage 6 mois

Suite à une demande de stage d'une durée de 6 mois à partir du mois d'avril 2013, nous avons reçu la candidate qui est en licence gestion des déchets à Lons le Saunier.

M. le Président propose au conseil syndical, d'accueillir Magalie AUBERGER sur une durée de 6 mois et propose au conseil de lui attribuer l'indemnité de stagiaire d'un montant de 436€/mois.

Le sujet de stage portera sur l'étude d'optimisation et son application sur le terrain.

Il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer la convention avec Magalie Auberger.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention de stage et autorise le versement d'une indemnité de stage de 436€/mois.

◆ **OPTIMISATION**

8. INFORMATION Compte rendu du comité de pilotage

Le Sictom du Guiers a engagé une consultation pour réaliser une étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers. Le bureau d'étude INDDIGO a été retenu en octobre 2012.

Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises :

- Le 13 novembre pour une présentation du déroulé de l'étude, de l'équipe en charge du dossier, et des enjeux locaux.
- Le 28 janvier pour une présentation de la phase 1 de l'étude :
 - Résultat du diagnostic technico-économique du service de collecte des déchets ;
 - Présentation des différentes tarifications incitatives envisageables ;
 - Présentation des leviers qui pourront être étudiés en phase 2 ;

Le bureau d'étude a effectué un état des lieux complet des actions du SICTOM en matière de collecte, de tri et de traitement des déchets. Après discussions avec les élus, plusieurs scénarios vont être étudiés par le bureau d'étude :

Monsieur le Président donne la parole à M. CROUZET pour présenter l'avancement de l'étude d'optimisation. Les 3 scénarios étudiés sont présentés aux élus de manière détaillée. La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra à la fin du mois de mars et apportera l'analyse technique et financière de chacun des scénarios. Monsieur le Président rappelle qu'à ce jour rien n'est décidé et que la solution sera peut être dans un mix de plusieurs scénarios.

◆ **ORDURES MENAGERES**

9. **DELIBERATION** Avenant n°1 aux conventions de redevance spéciale

Le Sictom du Guiers applique depuis l'année 2012 la redevance spéciale à l'ensemble des producteurs non ménagers (administration, entreprises camping...)

L'article 6 et l'article 7 de la convention de redevance spéciale indiquent que la révision des volumes collectés s'applique chaque année et fera l'objet d'un avenant.

Le présent avenant a pour objet d'évaluer pour l'année en question le volume d'ordures ménagères pris en compte dans le cadre de la convention de redevance spéciale.

Les modifications de volumes concernent les communes suivantes :

Champagneux, Chimilin, Gresin, Pont de beauvoisin 73, St Genix sur Guiers, EHPAD St Genix sur Guiers

Monsieur le président soumet au vote du conseil syndical l'avenant n°1 relatif aux conventions de redevance spéciale.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer l'avenant n°1 aux conventions de redevance spéciale avec les communes concernées.

◆ **DECHETTERIES**

10. **INFORMATION** Suivi des travaux en cours sur les déchèteries

M. Pagniez détaille le déroulé des travaux:

St Genix sur Guiers :

- Travaux presque finalisés
- Pose des barrières automatiques entrée-sortie
- Pose du panneau d'entrée

Domessin :

- Travaux presque finalisés
- Pose d'un nouveau panneau d'entrée de déchèterie

- Peinture au sol pour indiquer la circulation sur la déchèterie
- Plantation d'une haie d'épineux dans le courant du mois de mars
- Finir la clôture à l'est du site

Les Abrets :

- Abattage des arbres derrière la déchèterie
- Démarrage des travaux le 4 mars
- Terrassement et remblais : M. Pagniez précise qu'après de nombreuses négociations avec les différents partenaires, l'utilisation des mâchefers sur le chantier de la déchèterie a été abandonnée, pour des raisons techniques et financières.
- Fin des travaux prévue fin mai 2013

Ce point n'appelle aucune autre observation.

11. DELIBERATION Signature renouvellement convention avec OCAD3E pour la collecte des DEEE en déchèteries

La convention OCAD3E qui nous lie arrive à échéance début 2013. Afin de maintenir la continuité du service d'enlèvement des D3E et de faciliter l'établissement des états trimestriels des versements, le Président vous propose de signer une nouvelle convention à effet au premier jour du trimestre anniversaire – donc le 1^{er} Juillet 2013.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention OCAD3E, avec une date de prise d'effet au 1^{er} Juillet 2013.

12. DELIBERATION Renouvellement de la convention avec la société ASTRA

La société ASTRA a signé une convention avec le SICTOM du GUIERS concernant l'apport en grande quantité de ses déchets d'activité en déchèterie.

Cette convention signée le 1^{er} juin 2005 est arrivée à échéance et nécessite d'être renouvelée. Vous trouverez ci-joint un projet de convention qui sera soumis à la société ASTRA. Les tarifs de dépôt n'ayant pas été revalorisés depuis 2009, Monsieur le Président propose d'appliquer les coûts réels de collecte et de traitement.

Aussi, le coût de traitement des encombrants passe de 111€/t à 135,7€/t. Une catégorie bois est créée à 76,3€/t et une catégorie plâtre à 112,1€/t. Le coût de traitement des déchets dangereux est fixé à 784,8€/t.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention ci-jointe avec la société ASTRA.

◆ PERSONNEL

13. INFORMATION Mise en place de fiches de postes

Le Président explique que le SICTOM participe à l'expérimentation sur les entretiens individuels depuis l'année 2012. A ce titre chaque agent doit disposer d'une fiche de poste claire et validée par l'autorité territoriale.

La fiche de poste est un descriptif de la fonction exercée par un agent dans une structure donnée, en prenant en compte son environnement de travail notamment le service et l'encadrement éventuel.

Une fiche de poste n'est ni une fiche d'emploi ni un profil de poste.

Le poste est décrit tel qu'il est tenu en fonction de la mission confiée.

La rédaction doit donner une photographie du poste actuel et non une vision prospective ou idéale.

La finalité :

Pour l'agent :

Elle permet de

- communiquer avec son supérieur hiérarchique sur son poste et faire connaître l'ensemble des activités qu'il effectue et ses contraintes,
- avoir avec lui une discussion sur les évolutions souhaitables de son poste,
- améliorer la connaissance du service et l'appartenance à un service,
- prendre en compte le besoin de chaque personnel d'être partie prenante et responsabilisé dans son activité professionnelle.

Pour le service :

Elle favorise

- la formalisation des situations de travail de chaque agent,
- une meilleure connaissance des contributions de chacun,
- l'amélioration de l'organisation du travail,
- la reconnaissance de l'importance du rôle de l'encadrement,
- l'émergence des projets de service.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

◆ COLLECTE SELECTIVE

14. INFORMATION Discussions avec SUPER U pour la collecte des bouteilles plastiques

La société SUPER U collecte les bouteilles plastiques en PET dans une machine spécifique sur le parking du magasin. Un contrat privé gère l'enlèvement de ces plastiques. Ils ne rentrent pas dans les tonnages du SICTOM du GUIERS.

Une proposition de prise en charge de ces plastiques a été soumise au gérant de SUPER U.

Elle comprenait :

-la collecte

- le tri
- l'envoi vers les filières de recyclage

Le SICTOM y voit plusieurs avantages :

- augmentation des tonnages de tri sélectif
- hausse des soutiens d'éco-emballage
- un retour des tonnages de plastique dans une gestion publique et donc une meilleure traçabilité

A ce jour nous attendons la réponse de la société SUPER U sur cette proposition.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

◆ COMPOSTAGE

15. **DELIBERATION** Prolongation de l'attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers en 2013

Dans l'objectif de prévention de la production des déchets verts, le SICTOM a décidé d'agir sur les particuliers et de proposer en 2012 une subvention de 25% du montant d'achat d'un broyeur à usager particulier, plafonné à 400€.

- Les résultats de 2012 montrent :
 - 33 broyeurs ont été subventionnés.
 - Des broyeurs neufs allant de 169€ à 2260€
 - Des subventions allant de 42€ à 400€
 - Montant alloué en 2012 : 4278€
 - Crédit restant : 721€

Monsieur le Président, propose de reconduire cette opération en 2013, en allouant une enveloppe de 5000€ maximum sur cette opération.

L'attribution des subventions se fera sous réserve des crédits disponibles et limitée par une enveloppe annuelle.

Monsieur le Président propose également de délibérer sur la durée d'amortissement de ces subventions et propose une durée de 1 an.

Il convient donc de délibérer sur la poursuite de l'attribution de cet engagement pour l'année 2013 et sur la durée d'amortissement.

A l'unanimité, l'assemblée autorise la reconduction d'une enveloppe de 5000€ pour l'attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers, limité à 25% du montant du broyeur et plafonné à 400€.

A l'unanimité, l'assemblée autorise l'application d'une durée d'amortissement d'un an pour les subventions broyeurs.

16. DELIBERATION Tarifs de location d'un broyeur professionnel aux communes membres

M. le Président présente les résultats de location du broyeur aux communes depuis son lancement en février 2012 :

- Bilan location du broyeur au 07 mars 2013 : 12 locations
 - ↳ Pont de Beauvoisin 38 (x3)
 - ↳ Rochefort (x2)
 - ↳ Chimilin
 - ↳ St Albin de Vaulserre
 - ↳ St Martin de Vaulserre
 - ↳ Romagnieu
 - ↳ Domessin
 - ↳ Belmont Tramonet
 - ↳ Acty chantier pour le SIAGA

- 34 heures de broyage
- Env. 200 m3 broyés

Le prix de location de 15 euros/h de broyage a été fixé par le conseil syndical en date du 15 décembre 2011. La tarification pour les communes a bénéficié d'une année de gratuité afin de permettre le lancement de ce dispositif.

M. le Président propose aux membres du conseil syndical de prolonger la gratuité de location du broyeur pour l'année 2013, dans l'objectif de favoriser toujours plus l'utilisation de cet outil.

A l'unanimité, l'assemblée autorise la reconduction de la gratuité de location du broyeur professionnel à destination des communes membres uniquement. La location aux administrations et associations est fixée à 15€/heure de broyage comme l'année 2012.

◆ COMMUNICATION

17. Bilan des animations dans les écoles 2012

Le SICTOM du GUIERS est engagé depuis l'automne 2009 dans un programme de sensibilisation des élèves de primaire sur l'ensemble des 23 communes qui composent son territoire.

L'année 2012 fut riche pour Bernard PELLISSIER, ambassadeur du tri au SICTOM du GUIERS, qui compte près de **46 interventions** dans les écoles du territoire, représentant plus de **1200 élèves** !

>> **7 écoles** ont donc reçu la visite de l'animateur du SICTOM.

Chaque classe a ainsi reçu une information claire et précise sur le tri et le recyclage des déchets. Une sensibilisation a également été apportée sur la prévention de la production de déchets :

- Tri des déchets et recyclage = 10 animations ;
- Limiter sa production de déchets en jouant sur sa consommation = 11 animations ;
- Fabriquer du papier recyclé à partir de vieux journaux = 12 animations ;
- Faire du compost et comprendre la dégradation de la matière organique = 3 animations ;
- Visites du centre de tri et de l'incinérateur = 4 visites ;

- Animations Val Guiers formation : 6 interventions

L'objectif de ces animations, proposées gratuitement par le SICTOM, est bien sûr, une prise de conscience dès le plus jeune âge des gestes de tri et la protection de l'environnement.

Ces animations sont, la plupart du temps, prolongées en classe par les enseignants qui font travailler les enfants sur cette thématique.

En 2013, le centre de tri de Chambéry a évolué et une salle pédagogique va voir le jour pour sensibiliser les élèves qui effectuent la visite du site.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

18. Projets de communication pour 2013

Afin de poursuivre son action de sensibilisation, le SICTOM du Guiers va s'engager dans les opérations de communication suivantes :

- Broyage dans les déchèteries
- Communication sur l'interdiction de brûlage des végétaux
- Campagne de sensibilisation des opérateurs de ménage sur le territoire
- Sensibilisation en porte à porte en 2013 : Belmont Tramonet et Champagneux
- Participation aux brocantes, biennale, animations pour enfants, forum des associations...
- Poursuite de la sensibilisation dans les écoles
- Achat de matériel pour réaliser des stands d'animation (dérouleur d'affiches...)
- Finaliser la signalétique en déchèterie
- Actualisation régulière du site internet

Ce point n'appelle aucune autre observation.

◆ DIVERS

19. POINT D'ETAPE de la commission COMPOST

- a. Communication sur l'interdiction de brûlage des déchets végétaux

M. Maljournal présente les actions de la commission COMPOST au sujet du brûlage des végétaux. Il précise les risques sur la santé et les conséquences du brûlage. Enfin, il détaille le plan de communication sur ce sujet : articles mairies, bulletins municipaux, article Dauphiné Libéré, insertion site web du SICTOM...

- b. Opération broyage en déchèteries

M. Maljournal détaille l'opération de broyage en déchèterie organisé les 9 et 16 mars sur les déchèteries de St Genix sur Guiers et Domessin. Il s'agit d'une opération test afin d'évaluer la demande des habitants sur du broyat. Les particuliers viendront déposer leurs branches et repartiront avec du broyat frais.

M. Cloppet demande comment ont été informés les habitants de cette opération ?

M. Crouzet détaille le plan de communication :

- Site internet du SICTOM
- Diffusion article Dauphiné Libéré
- Panneau lumineux à St Genix sur Guiers
- Affichage en déchèterie
- Distribution de flyers sur la déchèterie
- E-mailing aux guides composteurs formés depuis 2010

c. Analyse des coûts selon la méthode comptacoût

M. Maljournal présente un bilan des coûts de gestion du service des déchets, réalisé selon la méthode comptacoût. Cette méthode développée par l'ADEME permet de comparer les collectivités sur des bases fiables. Aussi, M. Maljournal présente une comparaison des coûts entre différentes collectivités de la région afin de situer le SICTOM. M. Maljournal présente un graphique réalisé par l'ADEME qui démontre qu'il n'existe pas à ce jour de différence significative entre les collectivités en régie et les collectivités en prestation. M. Maljournal explique également que malgré un service non optimisé, un éloignement de 42km de l'incinérateur de Bourgoin et un éloignement de 35km du centre de tri de Chambéry, les coûts rapportés à la tonne sont comparables aux collectivités voisines. Aussi, l'étude d'optimisation en cours permettra au SICTOM d'améliorer encore ses résultats. Enfin, M. Maljournal félicite les agents du SICTOM et son Président sur la gestion actuelle et sur les actions engagées qui vont dans le sens d'une bonne gestion du Syndicat.

20. Questions diverses...

a. LOCAUX SICTOM communs avec Val Guiers

M. Pagniez explique qu'une réflexion est amorcée avec la communauté de communes Val Guiers pour des locaux en commun.

b. VISITE Communauté de communes pays de filière le 14 mars départ 13h30

Les membres du Comité de Pilotage qui souhaitent participer doivent confirmer leur présence au SICTOM.

c. Réunion redevance incitative le 20 mars à 14h au SICTOM

M. Pagniez invite tous les élus concernés à participer à cette réunion sur la redevance incitative. L'intervenant est le Président d'un syndicat de gestion des déchets et vient de loin pour présenter la mise en place de la redevance incitative sur leur territoire.

d. Distribution de compost le samedi 30 mars de 7h à 13h

Pour tous les habitants qui souhaitent du compost, le rendez-vous est donné le samedi 30 mars de 7h à 13h à la plate forme de compostage de St Genix sur Guiers.

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL EN JUIN 2013